



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION D'INFORMATION & D'ÉCHANGES**  
**CREPS PACA Site d'AIX-EN-Pce – 25 novembre 2015**

Liste des personnes en tribune :

- Jacques CARTIAUX (JC), Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports & de la Cohésion Sociale PACA
- Jean Jacques JANNIERE (JJJ), Directeur du CREPS PACA
- Philippe POTTIER (PP), Directeur Rég. Adj. de la Jeunesse, des Sports & de la Cohésion Sociale PACA
- Nicolas VOUILLON (NV) Inspecteur Jeunesse & Sports, Chef du Pôle Sport de la DRJSCS PACA
- Alain FISCHER (AF), Président de la Ligue Provence de Tennis
- Jean-Pierre BRUYERE, Président de la Ligue Provence de Basket-Ball

Présentation : Michel LEROUX (ML), conseiller à la DRJSCS PACA

Michel LEROUX accueille les nombreux présents et remercie l'assemblée d'avoir répondu favorablement à l'invitation.

Il ne s'agit pas d'une conférence magistrale mais d'une réunion d'échange et d'information.

Jean Jacques JANNIERE, directeur de l'établissement adresse son mot de bienvenue aux présents

Jacques CARTIAUX, directeur régional procède à l'ouverture officielle de la réunion par des propos liminaires. Il demande aussi une minute de silence pour les victimes des attentats du 13 novembre dernier.

Nicolas VOUILLON, inspecteur Jeunesse et sports et chef du pôle sport présente « la réforme territoriale ». Il explicite le nouveau cadre légal, illustre les trois lois majeures constitutives qui bordent la réforme territoriale en guise d'analyse contextuelle complétant les propos du directeur régional.

Il affirme la particularité des fédérations indiquant qu'elles ne sont pas des associations « comme les autres » et se réfère au code du sport quant à leur organisation territoriale.

Il rappelle le principe de concordance : le ressort territorial des organes déconcentrés des FD est identique à celui des services déconcentrés du ministère chargé des sports.

NV décline les conséquences sur l'organisation territoriale des fédérations au plan régional et départemental.

Le principe de concordance de ressort s'applique de même entre ligues et DRJSCS tout autant qu'entre CD et DDCS/PP.

La réforme n'est pas réductible à la seule fusion des ligues: elle concerne tous les niveaux, y compris l'échelon départemental et métropoles.

NV fait référence au courrier du ministre des sports aux présidents de fédérations (juillet 2015).

NV souligne présente ensuite quelques clefs de réussite pour la fusion des ligues & CR et rajoute dans le même sens la notion de « comités bi-départementaux ».

Il s'agit de respecter les équilibres territoriaux et des forces en présence, et de conférer à chacun élus et professionnels, sa place dans la nouvelle organisation.

Une forte préoccupation réside dans la préservation de l'emploi. Divers accompagnements sont prévus à cet effet.

Quant à la mise en œuvre de la réforme, il convient donc de déterminer et partager une méthode : état des lieux complet, concertation, phasage,... et de s'appuyer sur les expériences vécues.

Enfin NV précise le rôle de la DRJSCS PACA en trois points :

- Informer tous les acteurs sur les tenants et aboutissants de la réforme, ce qui est ici fait
- Suivre et soutenir techniquement les comités régionaux/ligues
- Accompagner la structuration par le biais des « tables rondes fédérales » des plans de développement territoriaux et des équipes techniques régionales.

L'assemblée a la parole et les questions et interventions sont légions. ML demande aux intervenants d'être concis dans leurs interventions afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer.

Certains représentants de ligue sont inquiets, ou même en colère devant cette réforme qui « dessert leurs disciplines ».

Pour certains, La fusion des territoires augmente la distance entre les structures, génère des frais supplémentaires, demande encore une plus grande disponibilité de bénévoles à l'heure où les budgets sont en récession. Quid des emplois ?.

Pour d'autres la fusion des ligues actera la baisse des subventions par le simple fait de la mutualisation et ceux là même ne voient nullement l'effet positif d'une telle réforme.

NV rappelle que le mouvement sportif n'est pas totalement libre, il est lié à certaines contraintes réglementaires qui doivent être respectées. NV la nécessité de mise en cohérence des politiques fédérales sur le territoire régional et d'une stratégie partagée par tous les organes déconcentrés au sein de chaque fédération puis souligne les enjeux importants dont l'emploi sur lequel DR et CROS sont fortement mobilisés. Par ailleurs, il convient de rappeler que les moyens financiers CNDS sont relativement préservés ces dernières années au regard d'autres types de ressources publiques.

JC répond aux inquiétudes des présidents en leur indiquant qu'il n'y a aucun piège, aucune arrière pensée ou volonté de réduire les moyens.

Les points de vue « négatifs » sont contrebalancés par des interventions et témoignages favorables de présidents de ligues qui ont déjà fusionnés et qui « s'en portent beaucoup mieux » disent ils.

Ils ont révisé leur mode organisationnel et optimiser leur fonctionnement; les licences ont augmentées en nombre et de l'emploi a même été créé.

Au titre de coordonnateur de la mission d'accompagnement du mouvement sportif, ML présente quelques diapos sur quelques outils indispensables à chaque discipline.

Il déroule le diaporama sur :

- l'enjeu des « tables rondes »
- le plan pluriannuel de développement, plan de développement territorial
- l'ETR.

Il en ressort :

Les « tables rondes fédérales » rendues obligatoires seront progressivement investies d'un véritable pouvoir d'animation et de coordination de la stratégie fédérale.

Il est question de partir du projet fédéral national et de le décliner au niveau territorial en étant bien entendu en adéquation avec les politiques sportives ministérielles et en prenant évidemment en compte la spécificité et la réalité régionale

Il est donc indispensable lors de ces tables rondes de réfléchir en logique d'actions ciblées en fonction des 3 réalités citées ci dessus, de coordonner les acteurs et les actions, de mutualiser de manière concertée pour une harmonisation sur les territoires définis.

Le pilote (ligue ou comité régional) veillera donc à organiser la table ronde en réunissant tous les acteurs fédéraux. Le CTS quand il y en a un, peut participer aux travaux en tant que coordonnateur de l'ETR, le référent disciplinaire de la DRJSCS pourra y assister sur invitation.

Il devrait en ressortir un plan d'action concret, réalisable et chiffré, véritable document support construit sur une méthodologie claire.

Le plan de développement territorial unique par discipline d'ici 2017 sera lui aussi obligatoire et pour prétendre à l'aide du CNDS.

Au même titre que les tables rondes, ce PDT (Plan de Développement Territorial) s'appuiera sur les directives ministérielles et la réalité diagnostiquée et analysée de la situation propre à la discipline concernée ; il définira les modalités techniques et financières de mise en œuvre des choix stratégiques et politiques des élus concernés sur une base transversale orientée vers les « publics et territoires prioritaires ».

La DRJSCS aura ici aussi une mission d'accompagnement et de conseil.

L'équipe technique régionale est alors définie de manière ouverte et est présentée comme la cheville ouvrière du plan d'action élaboré et comme un véritable levier favorisant la fusion pour les structures concernées par cette nouvelle problématique territoriale. Sa composition est propre à chaque discipline. Tous ses membres doivent être diplômés.

ML indique que la prise en compte de l'ETR est à l'étude actuellement dans la construction du PDT; tout le monde est bien conscient de son utilité, quand elle existe, quand elle est possible.

Pour certains, l'obstacle réside dans le manque de ressources humaines, pour d'autres de manque de ressources financières.

Un temps de parole et d'échange s'engage.

Le thème de la table ronde suscite plusieurs prises de parole, notamment un commentaire sur la valeur ajoutée des tables rondes, du principe de subsidiarité, d'égalité dans la répartition des compétences des différentes structures ; aussi le risque « d'uniformisation » et l'aspect autoritaire aussi rendu par le caractère « obligatoire » des tables rondes est pointé par un intervenant.

ML répond que la table ronde permet justement cette mise à plat entre tous les acteurs et établit de manière concertée ce que tous veulent faire ensemble et ce que chacun peut apporter au dispositif par souci de cohérence, volonté d'optimisation, d'efficience.

Autour du thème du PDT, il est demandé si ce plan est unique, concerne les ligues et aussi les comités départementaux; NV parle alors de mutualisation indiquant que les demandes pourront être communes et portées par un chef de file. NV sait que l'élaboration d'un projet partagé demande du temps et ne se décrète pas du jour au lendemain. Aussi encourage t-il tous à se mobiliser d'ores et déjà au regard des échéances écrites dans le courrier du Ministre

A la question, faut il abandonner ou pas le niveau départemental, ML répond qu'il n'en est rien, et qu'il appartient à chaque discipline de « réajuster » son découpage en fonction de sa réalité en terme de démographie, équipement, activités, accessibilité...

Au même titre, en cas de comités départementaux inexistants, le principe de subsidiarité s'applique; la réalité est ainsi constatée sauf à avoir une stratégie de développement pour pallier ce manque, si besoin est ...

Autour du thème de l'ETR, ML rajoute qu'il est indispensable de bien définir son ETR et d'éviter les confusions ou amalgame avec les commissions techniques qui peuvent être, suivant les disciplines, « sportives » ou « politiques ». Les missions et les contours de ces commissions doivent être définis dans les statuts ou règlements intérieurs. certaines ETR fonctionnent à ce jour pour certaines disciplines.

Par ailleurs sur les échéances (organisation Tables rondes) et l'écriture du PDT, quid si changement d'élus aux AG ?

Les ligues peuvent d'ores et déjà mettre ne place lors tables rondes, et le contexte appelle à une lecture adaptée et flexible d'un PDT qui ne peut qu'être évolutif et donc changeant d'autant qu'il est quadriennal. La DR est la pour accompagner.

Monsieur FISCHER, Président de la ligue de Tennis, nous expose son expérience et expertise sur la fusion des ligues. Il considère la réforme comme une véritable opportunité.

Après un exposé clair et construit, vient au tour de Monsieur Jean-Pierre BRUYERE, Président de la ligue de BB de traiter de la création d'un comité bi départemental.

Ceci permettra de rappeler que la réforme territoriale prévoit aussi la création de structure « infra ligue » sous réserve de rester dans le nouveau découpage régional établi.

Un temps de parole et d'échange est prévu après chaque intervention

ML reprend la parole et survole les trois diapositives présentant les outils déjà connus de tous et en phase de réactualisation.

ML conclut pour sa part en indiquant que les conseillers référents DR sont à leur disposition, la liste nominative étant dans leur pochette.

ML remercie l'ensemble des collègues du pôle et l'assemblée pour sa participation et la qualité des échanges.

Enfin Monsieur Philippe POTTIER DR Adjoint donnera ses conclusions.

Après quelques mots sur le CNDS dont la date de réunion d'information sera communiquée une fois les orientations nationales délivrées, PP encourage à la mise en route des tables rondes et à l'élaboration active du PDT.

Les présents sont ensuite invités à échanger devant le verre de l'amitié servi dans le hall d'entrée.

## LISTE DES STRUCTURES REPRÉSENTÉES

- Comité Régional Olympique & Sportif Provence-Alpes
- Comité Régional Olympique & Sportif Côte d'Azur
- Ligue de Provence Athlétisme
- Ligue Côte d'Azur d'Athlétisme
- Ligue Provence-Alpes des Sociétés d'Aviron
- Ligue Côte d'Azur des Sociétés d'Aviron
- Ligue P.A.C.A. de Badminton
- Ligue de Provence Basket-Ball
- Ligue Côte d'Azur de Basket-Ball
- Comité Régional P.A.C.A.-Corse de Boxe
- Comité Régional P.A.C.A. de Canoë-Kayak
- Comité Régional de Provence de Cyclisme
- Comité Régional d'Equitation de Provence
- Ligue d'Escrime de Provence
- Ligue d'Escrime Côte d'Azur
- Ligue P.A.C.A. des Sports de Glace
- Comité Régional de Provence d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique & Culturisme
- Comité Régional Côte d'Azur d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique & Culturisme
- Ligue Provence-Alpes de Handball
- Ligue Côte d'Azur de Handball
- Ligue de Provence de Hockey-Sur-Gazon
- Ligue Côte d'Azur de Hockey-Sur-Gazon
- Ligue P.A.C.A. de Judo
- Comité Régional P.A.C.A. de Lutte
- Comité Régional de Provence de Natation
- Comité Régional Côte d'Azur de Natation
- Comité Régional de Ski Alpes-Provence
- Ligue de Provence de Tennis
- Ligue P.A.C.A. de Tennis de Table
- Ligue de Tir de Provence
- Ligue de Tir Côte d'Azur
- Ligue Côte d'Azur de Tir à l'Arc
- Ligue Régionale Provence-Alpes de Triathlon
- Ligue Côte d'Azur de Triathlon
- Ligue P.A.C.A. de Voile
- Ligue de Provence Volley-Ball
- Ligue Côte d'Azur de Volley-Ball
- Ligue Côte d'Azur d'Aïkido & de Budo
- Comité Régional Bouliste de Provence
- Ligue P.A.C.A. de Savate, Boxe Française & Disciplines Associées
- Ligue Provence-Alpes de Cyclotourisme
- Comité Régional P.A.C.A. de Danse
- Ligue de Provence d'Echecs
- Ligue Côte d'Azur d'Echecs
- Comité Régional Provence-Alpes Etudes & Sports Sous-Marins
- Comité Régional Côte d'Azur d'Etudes & Sports Sous-Marins
- Ligue P.A.C.A. de Football Américain
- Ligue P.A.C.A. de Golf
- Ligue de Provence de Karaté & Disciplines Associées
- Comité Régional Provence-Alpes Montagne & Escalade

- Comité Régional Côte d'Azur Montagne & Escalade
- Ligue P.A.C.A. de Motocyclisme
- Ligue Provence-Alpes Parachutisme
- Ligue P.A.C.A. Pétanque & Jeu Provençal
- Comité Régional U.L.M. P.A.C.A.
- Comité Régional P.A.C.A. de Randonnée Pédestre
- Ligue P.A.C.A. de Roller Sports
- Comité de Provence Rugby
- Comité Côte d'Azur de Rugby
- Ligue de Spéléologie de Provence-Alpes-Méditerranée
- Ligue P.A.C.A. de Squash
- Ligue P.A.C.A. de Twirling Bâton
- Comité Régional P.A.C.A. de Vol à Voile
- Ligue P.A.C.A. de Vol Libre
- Ligue P.A.C.A. de Kick Boxing, Muay Thaï & Disciplines Associées
- Comité Régional P.A.C.A. des Clubs Alpains & de Montagne
- Comité Regional E.P.M.M. Sports Pour Tous P.A.C.A.
- Comité Régional P.A.C.A. de la Retraite Sportive
- Ligue du Sud de la Fédération Clubs Sportifs & Artistique de la Défense
- Comité Régional du Sport en Milieu Rural P.A.C.A.
- Ligue P.A.C.A. F.S.C.F.
- Ligue Alpes-Méditerranée F.S.G.T.
- Comité Régional U.F.O.L.E.P. P.A.C.A.
- Union Régionale Sportive Léo Lagrange P.A.C.A.
- Comité Régional Handisport Côte d'Azur
- Ligue P.A.C.A. de Sport Adapté
- Comité Régional du Sport Universitaire P.A.C.A - Académie d'Aix-Marseille
- Comité Régional U.S.E.P. P.A.C.A.
- Comité Régional P.A.C.A. des O.M.S.

### **LISTE DES STRUCTURES EXCUSÉES**

- Comité Régional d'Aéromodélisme 3020 P.A.C.A.
- Ligue Côte d'Azur de Cyclotourisme
- Ligue P.A.C.A. de Joutes & Sauvetage Nautique
- Comité Régional P.A.C.A. des A.S.P.T.T.
- Comité Régional Handisport Provence-Alpes
- Comité Régional du Sport Universitaire P.A.C.A - Académie de Nice